

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

NOM DE L'ACCUSÉ(E) ET DATE DE NAISSANCE : _____

COORDONNÉES : _____

NOM/COORDONNÉES D'UNE PERSONNE SIGNIFICATIVE : _____

RENSEIGNEMENTS JUDICIAIRES

DOSSIER(S) : _____

PROCHAINE DATE D'AUDIENCE : _____ DÉTENU EN LIBERTÉ

NOM/COORDONNÉES DE L'AVOCAT DE LA DÉFENSE : _____

MOTIFS DE RÉFÉRENCE (EN LIEN AVEC LE TROUBLE D'UTILISATION DE SUBSTANCE OU LA DÉPENDANCE)

Veillez décrire sommairement : la ou les drogue(s) ou substance(s) en cause(s), la gravité (légère, modérée ou grave, selon l'accusé) et la durée de la dépendance, la démarche thérapeutique antérieure et la motivation à s'impliquer dans le PTTCQ ou toute autre information pertinente :

- J'autorise les représentants du Programme de Traitement de la Toxicomanie de la Cour du Québec (ci-après PTTCQ) et des établissements de santé et services sociaux qui y travaillent, à obtenir ou divulguer des informations cliniques et personnelles concernant ma situation avec les établissements ou les organismes qui m'offrent des services. Je comprends qu'il s'agit d'informations de nature confidentielle, mais je consens à leur divulgation entre les intervenants du programme. Ces renseignements seront divulgués uniquement aux fins des audiences du PTTCQ.

Sauf révocation écrite ou verbale colligée à mon dossier de ma part, cette entente est valide pour les renseignements qui seront obtenus par la suite, et ce, jusqu'à la fin des procédures judiciaires.

Je comprends mon droit d'être jugé(e) dans un délai raisonnable, conformément à l'article 11b) de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Je comprends que cette demande d'évaluation de mon admissibilité au PTTCQ entraînera nécessairement des délais supplémentaires et je renonce explicitement à invoquer les délais judiciaires découlant de ce programme. Je consens à ce que le présent document soit déposé au Tribunal dans les dossiers en titre en cas de requête en vertu de l'article 11b) de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

- Les critères d'admissibilité ainsi que le fonctionnement du PTTCQ me furent expliqués par mon avocat(e).

N.B. On doit s'assurer que les signataires de cette formule sont autorisés à le faire conformément aux textes législatifs en vigueur. Le cas échéant, prière de mentionner à quel titre (curateur ou titulaire de l'autorité parentale) la personne est autorisée à signer.

Signature du justiciable : _____ Date : _____

CONFIDENTIEL

ACCUSÉ(E) : _____

DOSSIER(S) : _____

CRITÈRES D'EXCLUSION OBLIGATOIRES EN LIEN AVEC L'INFRACTION REPROCHÉE

- N'est pas causée ou motivée par un problème d'abus ou de dépendance du contrevenant à l'alcool ou aux drogues.
- N'est pas passible d'une peine non privative de liberté, ou d'une peine minimale qui peut être réduite suivant les termes de la loi ou d'une peine pour laquelle l'emprisonnement avec sursis n'est pas exclu par la loi (article 742.1 C.cr.).
- Le PPCP ne juge pas opportun l'intégration de l'infraction non admissible à l'emprisonnement avec sursis.

CRITÈRES D'EXCLUSION DISCRÉTIONNAIRES

- La nature de l'infraction, sa gravité, sa durée et son caractère répétitif;
- Les circonstances particulières entourant la commission de l'infraction (ex. : préméditation, infraction motivée par la haine ou une forme de discrimination à l'égard de la victime, position d'autorité ou de confiance, degré de responsabilité et de participation, usage d'une arme, violence ou menaces de violence pendant la perpétration de l'infraction, contexte de violence conjugale, familiale ou sexuelle);
- La peine qui pourrait être imposée en cas de déclaration de culpabilité;
- Les caractéristiques personnelles de l'accusé(e) et la situation dans laquelle il ou elle se trouve actuellement (ex. : âge, état de santé physique et mentale, risque de récidive, antécédents judiciaires);
- La nature des dommages, pertes ou préjudices causés par l'infraction et les conséquences de celle-ci pour la victime, sa famille, la collectivité et la sécurité du public;
- Les caractéristiques personnelles de la victime et la situation dans laquelle elle se trouve actuellement (ex. : âge, vulnérabilité, incapacité, dépendance, état de santé physique et mentale);
- Le point de vue de la victime;
- Les intérêts de la société;

Référencement par :

- DPCP
- Avocat de la défense

DÉCISION DU PROCUREUR RESPONSABLE DU PTTCQ

- Référé à l'intervenant(e) spécialisé(e) en dépendance pour évaluation
(date : _____ initiales : _____)
- Refus au PTTCQ (date : _____ initiales : _____)

Formulaire 3

Accusé(e) : _____

Dossier(s) : _____

Ce document contient l'entente intervenue entre le DPCP et la défense sur la peine qui sera conjointement soumise au tribunal advenant le succès du PTTCQ. La présentation de cette entente au tribunal est conditionnelle à ce que l'accusé remplisse l'ensemble des exigences du traitement et atteigne les objectifs du programme.

Ce document privilégié est le fruit des discussions dans le cadre du PTTCQ et ne doit pas être divulgué à quiconque à l'extérieur du Programme à moins du consentement du DPCP et de l'accusé(e) en titre.

Cette position sur la peine est :

- donnée avec l'objectif d'aider l'accusé à déterminer sa participation au PTTCQ;
- basée sur l'information disponible auprès du DPCP à cette date et;
- sujette à bonification sur la base d'informations nouvelles, de preuve supplémentaire ou de négociations avec l'avocat(e) de l'accusé(e) sur les modalités de ce document.

Cette position sur la peine sera retirée, à la discrétion du DPCP, s'il y a :

- commission d'autres infractions ou bris d'ordonnances;
- réception d'informations nouvelles ou de preuve(s) supplémentaire(s) par le DPCP de nature à affecter l'admissibilité au Programme ou;
- échec du Programme.

Cette position sur la peine est basée sur l'enregistrement de plaidoyers de culpabilité :

- aux chefs suivants des dénonciations : _____
- _____
- à tous les chefs des dénonciations.

Le PPCP et l'avocat(e) de la défense présenteront cette position sur la peine dans le cadre d'une suggestion commune au tribunal. Le juge décidera de la sentence.

- Absolution (inconditionnelle/conditionnelle)
- Sursis du prononcé de la peine (sentence suspendue)
- Autre : _____
- _____
- _____

Ordonnance(s) mandatoire(s); 109 C.cr. 487.051 C.cr. 491 C.cr. 737 C.cr. autre(s) _____

Ordonnance(s) discrétionnaire(s); _____

Les conditions de toute ordonnance de probation feront l'objet de discussions à la fin du Programme.

Procureur(e) : _____

Avocat(e) de la défense : _____

Date : _____

Nom de l'accusé(e) : _____

Dossier(s) : _____

Veillez noter que dans le présent dossier, l'accusé a participé au Programme de Traitement de la Toxicomanie de la Cour du Québec. Cependant, à la suite d'une décision du défendeur ou de l'équipe du Programme **en date du** _____, le dossier est maintenant retourné vers le tribunal régulier.

Commentaires : _____

Veillez noter que les formulaires, les notes de suivi, les rapports d'évaluation, les documents médicaux ou autres informations recueillies dans le cadre de la participation du défendeur au Programme **ne peuvent en aucun cas être utilisés contre celui-ci dans le cadre des procédures judiciaires subséquentes**. Ainsi, veuillez considérer que les documents ci-joints et les informations qui y sont contenues ne font pas partie intégrante du dossier de la poursuite puisqu'ils ont été obtenus avec le consentement du défendeur, **uniquement** aux fins des audiences du Programme de Traitement de la Toxicomanie de la Cour du Québec.

Nom du PPCP : _____

Date : _____